



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu – Comité de Suivi

25 novembre 2013

Présents :

Mairie : M. le Maire, Mme HUGONNET-DENIS, Mme ROUSSET, Mlle AGUILAR, Mlle DELUBAC, Mlle BONARDEL, M. DOMERGUE, Mlle AMIR

Enseignants : Mme BOUVET-DAERON, Mme POLITANO, Mme MONNIER

Parents d'élèves : Mme PEPIN

Institutions : M. CARRION

Heure début : 18h30

Heure fin : 20h30

Monsieur le Maire prend la parole et salue tous les participants. Il explique la méthode de travail qui va être utilisée lors de ce comité de suivi. Celle-ci constituant à faire apparaître les différents points forts et points faibles de la structure d'ALSH périscolaire et les limites.

Camille explique que le but est de faire ressortir les points faibles, les points forts et surtout des hypothèses d'améliorations possibles.

Madame BOUVET intervient au sujet des locaux : il serait intéressant d'établir un planning d'utilisation des salles de classe afin d'avoir la possibilité de libérer certaines d'entre elles et ainsi établir une rotation dans l'utilisation de celles-ci.

Elle précise également que les locaux sont rendus en l'état, propres et sans dégradation ni vols ce qui représente un point fort.

Madame MONNIER note cependant que certaines confusions ont lieu car les salles utilisées sont les salles de classe et que le comportement des enfants n'est pas le même en classe et en périscolaire.

M. DOMERGUE intervient en stipulant que les Conseillers Municipaux Enfants regrettent que le temps relatif aux activités ne soit pas plus long car celui-ci ne dure en réalité que 30 minutes. Il propose alors d'essayer de diminuer le temps d'appel et propose un retour dans la cour à 16h35 et pas avant afin de permettre une activité de 40 minutes. En effet, il précise que le temps d'appel est à l'heure actuelle beaucoup plus rapide car les enfants sont maintenant habitués.

Mlle AMIR précise que les inscriptions se déroulent bien et que le fonctionnement sous forme de coupons fonctionne. En effet, tous les coupons ont été ramenés.

M. DOMERGUE intervient en disant que les enfants souhaiteraient que soit mise en place une activité langue étrangère. Mais tous se rejoignent en disant que cela semble difficile (encadrement, activité faite à l'école...).

M. CARRION demande s'il y a eu des déperditions au niveau des inscriptions entre la première et la deuxième période. Camille précise alors que, au contraire, il y a eu une augmentation et que les fréquentations s'élèvent à environ 75 enfants en maternelle sur 110 enfants scolarisés et de 145 enfants en élémentaire sur 188 scolarisés.

Mlle BONARDEL précise que certains parents, qui n'avaient pas inscrit leurs enfants sur la première période, les ont inscrits sur la deuxième période.

Mme BOUVET précise que la fréquentation quant à l'accompagnement aux apprentissages (étude) n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Cependant, elle informe que l'ensemble des enseignants regrettent le fait d'avoir moins de lien avec les parents du fait des activités périscolaires.

Mlle BONARDEL informe cependant que la fréquentation de l'ALSH le mercredi a, quant à elle, fortement chuté, passant de 30 enfants environ à 18 enfants aujourd'hui. De plus, les inscriptions sont peu respectées. Elle précise également qu'environ 45 enfants mangent à la cantine le mercredi.

M. CARRION intervient en stipulant que dans la majorité des communes, la fréquentation aux activités se situe autour des 70% et que la commune d'Althen des Paluds est donc plutôt bien positionnée (77%).

Il demande s'il est possible, à l'heure actuelle, de mesurer les impacts sur les clubs (augmentation de la fréquentation).

Les enseignants informent qu'ils sont contents du tableau récapitulatif des participations aux activités qui leur permet de savoir à quelles activités est inscrit chaque enfant.

Mlle AMIR souhaiterait faire un point avec les enseignants sur les activités avant leur diffusion afin d'éviter les doublons dans les activités proposées.

M. CARRION demande si on a pu remarquer la fatigue chez les enfants. Les membres du comité stipulent alors que sur cet aspect les retours sont divisés. Au niveau des enseignants également, les avis divergent. La moitié trouve que les enfants sont fatigués l'autre pas plus que l'année passée.

M. le Maire ne comprend pas comment les enfants peuvent être plus fatigués par des activités péri-éducatives que par les activités de l'école. Il trouverait cependant intéressant de faire une comparaison objective et de le comparer aux communes s'étant positionnées le samedi matin.

Mme MONNIER préconise de garder la coupure du samedi et informe qu'il ne s'agit pas d'une fatigue physique plus importante mais d'une dispersion des enfants plus importante qu'auparavant : une lassitude plus qu'une fatigue du fait de la présence à l'école plus importante.

M. le Maire précise que la question du samedi s'était au début posée et que l'on avait fait le choix du mercredi matin après en avoir discuté et que les enseignants étaient d'accords. Cette disposition a été adoptée au Conseil d'Ecole. De plus, le dispositif étant maintenant engagé, il resterait ainsi.

M. CARRION précise qu'il faudrait de toute façon que des critères et indicateurs aient été mis en place pour pouvoir réellement évaluer la fatigue et l'attention des enfants. De plus, il informe que les enfants de cet âge-là ont un temps de récupération, en ce qui concerne la fatigue physique, d'environ 15 minutes et que c'est la fatigue intellectuelle qui est la plus longue à récupérer.

Camille demande si d'autres aspects veulent être partagés. Mlle AMIR précise alors que le passage entre les deux écoles est apprécié et représente un point fort.

Mme PEPIN transmet alors les remontés des parents : certains parents souhaiteraient une confirmation de l'inscription, les détails des intitulés des activités, les plannings de celles-ci ainsi que les groupes.

Camille et Mlle AMIR précisent alors que dès la prochaine période, les plannings détaillés des activités seront disponibles sur le site ainsi que les groupes d'activités. Ceux-ci permettront aux parents de vérifier l'inscription de leurs enfants.



Mme BOUVET demande si les coupons réponses peuvent être déposés dans la boîte aux lettres afin d'éviter aux enseignants de gérer le recueil des coupons à chaque période.

Camille précise qu'à présent les parents pourront les déposer soit dans la boîte aux lettres de l'ALSH soit dans celle de la cantine.

Mme HUGONNET intervient en précisant qu'il est cependant normal qu'il y ait un lien entre les enseignants, les parents, les enfants et la Mairie. Il faut être conscient que, même si l'on pouvait être réfractaire à la réforme, il est important de travailler ensemble, d'aller dans le même sens, et ce, dans l'intérêt des enfants. Il est vrai que les changements sont toujours compliqués à mener.

M. le Maire informe que le changement est parfois difficile, qu'il faut du temps pour pouvoir mesurer les effets et qu'il est difficile à l'heure actuelle de pouvoir les mesurer.

M. le Maire aborde alors l'aspect concernant la tarification.

Il informe alors que les temps seront à présent différenciés et que la tarification aussi. En effet, il précise que lors du lancement, nous n'avions alors pas encore le recul nécessaire et que les positionnements de la CAF n'étaient pas encore faits. Il apparaît maintenant que la facturation des temps de réforme n'est pas obligatoire et de ce fait, il souhaiterait revenir sur la tarification. Ainsi elle serait dissociée :

Tarification :

- accueil du matin,
- temps périscolaire du soir (à partir de 16h45)

Et de 15h45 à 16h45, il n'y aurait aucune tarification.

Il précise également qu'un tarif dégressif sera mis en place dès le deuxième enfant.

Camille précise qu'il y a des limites puisque certains parents ont déjà payé à l'année. Monsieur le Maire intervient en stipulant qu'il ne peut pas continuer à faire payer des parents alors que les institutions ne l'obligent pas. Il informe également que le principe des cinq catégories de paiements mis en place pour l'ALSH périscolaire sera étendu aux autres structures enfance jeunesse (ALSH, Accueil Jeunes, séjours...) car il souhaite une cohérence dans la facturation demandée aux familles. Il indique qu'il proposera au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser les parents qui ont payé d'avance pour les périodes postérieures à novembre 2013.

Camille propose de clore la réunion sur cet aspect et demande si d'autres personnes souhaitent intervenir.

Mme POLITANO précise alors que les activités mises en place pour les plus petits sont beaucoup mieux adaptées.

M. CARRION clôt la réunion en disant qu'il retient avant tout l'importante participation des enfants.

Ainsi se termine la réunion.